

## Conseil Municipal

### Séance du lundi 21 décembre 2015 à 20 h 30

### Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le lundi 21 décembre 2015 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Sénateur Maire, sur convocation adressée le mardi 15 décembre 2015 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Anne-Laure DELPECH (procuration à Jean-François LE BLEIS)**, **Claude KERDRANVAT (procuration à Michel CANEVET)**, **David LE TALLEC (procuration à Josiane KERLOCH)**, **Christine COUROT (procuration à Martine OLIVIER)**, **Thomas HERVIEUX (absent excusé)**.

Secrétaire de séance : **Marie-Aude GOBRY**.

#### **1 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie**

- 1-1 Rapport final de l'étude sur l'inventaire des zones humides  
Sur présentation de **Thierry LE GALL**, rapporteur, le Conseil Municipal a pris acte du rapport final sur l'inventaire des zones humides qui sera intégré à la révision de notre Plan Local d'Urbanisme.
- 1-2 Inscription au programme du SDEF  
Sur proposition de **Thierry LE GALL**, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire inscrire au programme du SDEF, les opérations relatives à la mise en souterrain des réseaux du secteur des rues Chateaubriand, Frédéric Le Guyader et de la Marne, quartier du Clos.
- 1-3 Cessions foncières  
Sur proposition de **Martine OLIVIER**, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 abstentions), d'accepter la cession gratuite d'un terrain sous trottoir, rue Charles Le Goffic, au profit de la Commune afin de permettre un alignement de la partie publique de la rue, et de procéder à un échange de terrain au droit d'une propriété, rue Carn Guillermic.
- 1-4 Locations de terrains en réserve foncière  
Sur proposition de **Huguette DANIEL**, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé de renouveler, à l'unanimité, les baux précaires d'occupation des terrains communaux placés en réserve foncière à Kériforn, Cruguel et Pen ar Prat, sans augmentation de prix.
- 1-5 Aménagement d'un arrêt de car au Veuz  
Sur proposition de **Marie-Aude GOBRY**, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le projet d'aménagement d'un arrêt de car au Veuz proposé par le Conseil Départemental, d'acquiescer les terrains nécessaires à l'opération et d'autoriser le Maire à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cet aménagement de sécurité.
- 1-6 Projet de rond point devant les Halles Raphalen  
Sur proposition de **Martine OLIVIER**, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 votes contre), d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondant à cette opération, et notamment :
- celle autorisant le Maire à réaliser les travaux du giratoire et précisant les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés,
  - celle de maîtrise d'ouvrage communale pour les travaux réalisés par la Commune sur le domaine départemental, précisant les modalités de financement du projet.

## **2 – Commission de la vie locale**

### **2-1 Subventions aux associations**

Sur proposition de **Josiane KERLOCH**, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations locales suivantes :

- Association Les Amis de la Bibliothèque, subvention exceptionnelle pour la projection du documentaire « ils sont partis comme ça », 320 €
- Association L'Usine à l'Art, subvention de fonctionnement, 165 €.

## **3 – Commande publique**

### **3-1 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution**

**Marie Lise DANIEL** a rendu compte des marchés passés en procédure adaptée.

## **4 – Commission des finances et de l' Administration générale**

### **4-1 Tarifs communaux pour 2016**

Sur le rapport de **Pierre GLOANEC**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé le montant des tarifs municipaux en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **4-2 Décision modificative n°3 sur le budget général de la Commune**

Sur proposition de **Danielle DAGUERRE**, le projet de décision modificative n° 3 du budget général pour l'exercice 2015 a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM3 porte uniquement sur des virements de crédits de compte à compte et ne modifie pas l'équilibre général du budget.

### **4-3 Allocation de vétérançe pour les sapeurs pompiers**

Sur le rapport d'**André QUEAU**, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire bénéficier 5 anciens sapeurs pompiers du centre de secours de PLONEOUR-LANVERN de l'allocation de vétérançe. Le montant total de l'allocation s'élève 1797,80€ au titre de l'année 2015.

### **4-4 Demandes de subvention : programme de travaux 2016**

Sur proposition de **Jean-François LE BLEIS**, rapporteur, le Conseil Municipal, à la majorité (3 votes contre, 1 abstention), a décidé de déposer un dossier au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016, pour le financement du projet suivant :

- extension de la garderie périscolaire Pierre Marie Riou, de retenir cette opération, dans le cadre du programme d'investissement du budget 2016, d'un montant estimé de 413 000€ HT, d'autoriser le Maire à signer les éventuels actes, conventions, contrats et marchés à venir, relatifs à cette opération et à solliciter les financements complémentaires, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère pour ce projet.

### **4-5 Exécution budgétaire avant le vote du budget primitif – Délégation au Maire**

**Maëlle BESCOND**, rapporteur, a rappelé que ce dossier est présenté chaque année avant le nouvel exercice budgétaire dans la perspective du vote du budget primitif à intervenir en mars prochain. Il s'agit, pour permettre le fonctionnement normal des services et respecter le principe de continuité du service public, d'autoriser le Maire à recouvrer les recettes et à mandater les dépenses dans les limites posées par le Code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal a décidé d'y autoriser le Maire, à l'unanimité.

### **5-6 Budget général - recours à l'emprunt et renouvellement de la ligne de trésorerie : information sur délégation du Maire**

Le Conseil Municipal, sur le rapport de **Danielle DAGUERRE**, a pris acte de la décision prise par le Maire, dans le cadre de ses délégations, de retenir l'offre de la Banque Postale pour un emprunt de 1.000.000€ à taux fixe sur 15 ans et du renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Finistère dans les conditions suivantes : montant de 600.000€ (sans minimum imposé pour les tirages), pour un an, indexé sur l'EURIBOR (taux 3 mois moyenné du marché monétaire) avec une commission d'engagement de 0.20 % l'an soit 300€ par trimestrialité et 500€ de frais de dossier.

- 5-7 Activités commerciales  
Sur proposition de **Jean-François LE BLEIS**, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 votes contre), d'autoriser l'ouverture des commerces de détail, pour l'année 2016, les dimanches 11 et 18 décembre et de désigner Jean-François LE BLEIS pour représenter la Commune auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, pour l'année 2016.
- 5-8 Consultation sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)  
Sur proposition du rapporteur, **Josiane KERLOCH**, le Conseil Municipal a pris acte du schéma départemental de coopération intercommunale tel que proposé par la Préfecture.
- 5-9 Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour 2014  
Sur présentation de **Pierre DRAOULEC**, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités que la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a réalisé pour l'année 2014 et qui doit être soumis par les Conseillers Communautaires au Conseil Municipal de chaque commune membre de l'EPCI.
- 5-10 Subvention au CCAS  
Sur proposition de **Joëlle TYMEN**, rapporteur, et afin d'équilibrer la trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale lui permettant de poursuivre ses missions, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de lui verser une subvention d'un montant de 300.000€.
- 5-11 Motions  
Sur proposition de **Brigitte STEPHAN**, rapporteur, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les motions suivantes :

**1. Motion de soutien pour le Crédit Mutuel de Bretagne – Groupe ARKEA, proposée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère :**

*Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'inquiète du possible transfert du siège social Relecquois du Crédit Mutuel ARKEA vers Paris ou l'Est de la France.*

*Parce que cette banque est un employeur vital avec plus de 2 000 salariés sur le bassin de vie brestois, 3 000 pour tout le Finistère, y compris à PLONEOUR LANVERN, et représente près de 6 000 emplois en Bretagne, sans compter les milliers d'emplois induits,*

*Parce que le maintien d'un tissu économique dynamique et le rayonnement de tels centres de décision s'affirment comme une des préoccupations majeures des communes et des EPCI de la pointe Bretagne,*

*Parce que derrière ce projet de mobilité massive de salariés, ce serait le départ brutal de familles entières qui pénaliserait durement la vie économique, éducative, sociale et associative de nos territoires bretons où elles résident aujourd'hui,*

*En conséquence, le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN soutient les recours engagés contre ce qui apparaît comme une perte d'indépendance à marche forcée et demande que le changement de statut voté le 14 octobre dernier par le confédération du Crédit Mutuel, s'il devait être malgré tout confirmé par l'agrément du Ministre des Finances, soit sans effet sur la localisation actuelle du siège du Crédit Mutuel ARKEA au Relecq-Kerhuon,*

*Je vous propose que le Conseil Municipal de Plonéour-Lanvern, à l'invitation de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère, adopte cette motion.*

**2. Motion pour le maintien de « Dragon 29 » en Cornouaille**

*Des craintes existent sur le transfert de l'hélicoptère de la Sécurité civile de Quimper vers Brest qui est une menace à l'horizon des cinq prochaines années.*

*Une mission de délégation de la direction générale de la Sécurité civile a étudié la faisabilité **pour répondre à un éventuel déménagement vers le nord du département.** L'idée mise en avant est de se rapprocher **d'un centre qui peut médicaliser.** Ce projet est mené dans le cadre d'une réflexion nationale de réorganisation de la Sécurité civile.*

*Il faut rappeler que l'hélicoptère de la Sécurité civile permet la surveillance des côtes et l'intervention de secours par treuillage, avec la gratuité du sauvetage et du secours. Par son*

*attache à Pluguffan, la proximité des zones d'intervention dans le sud du Finistère, qu'il s'agisse de la côte sud ou de la Baie d'Audierne, est le garant de la rapidité des interventions, et donc de leur efficacité.*

*Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN demandant le maintien de « Dragon 29 » sur la base de Pluguffan.*

### **3. Motion relative au traité de libéralisation des échanges transatlantiques (TAFTA) :**

*Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union Européenne ont approuvé le mandat donné à la commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis. Si les gains attendus de ces échanges sont flous, les risques sont bien réels. Avec cet accord, l'agro-business américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen. Mais c'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va être impactant. En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires » : le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schiste. L'interdiction des OGM ne sera plus possible.*

*⇒ Ces accords auront des incidences au niveau local pour l'emploi et pour les services publics :*

*L'impact sur l'agriculture de la suppression des droits de douane agricoles conduira à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations et à une désertification accrue du monde rural.*

*L'impact sur les petites et moyennes entreprises risque d'être fortement négatif : les dispositions de l'accord ne permettront plus aux collectivités locales, ni de soutenir les acteurs économiques locaux via des soutiens directs (subventions), ni d'inclure des critères sociaux et de qualités environnementales dans leurs achats et demandes de prestations.*

*Le retour à une gestion publique d'un service d'intérêt général précédemment privatisé, ainsi que la création de nouveaux services publics, seront pénalisés.*

*Les élus de Plonéour-Lanvern réunis en conseil municipal déplorent l'opacité des négociations en cours. Ils s'opposent à tout processus tentant d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de protection des citoyens, des salariés et des consommateurs.*

- Le conseil municipal refuse l'érosion de ses capacités d'organisation et de régulation du développement économique local mises en œuvre dans l'intérêt général. Il demande l'ouverture d'un débat démocratique national sur les conséquences de ces traités associant la pleine participation des collectivités territoriales, et l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dit Grand Marché Transatlantique tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.*

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie le 22 décembre 2015

P/Le Sénateur-Maire  
La Première Adjointe au Maire,

**Josiane KERLOCH**